

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 25 (1940)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses (10 ex. par centaines de sociétaires) Fr. 1.50;
abonnements collectifs en sus Fr. 1.30. Abonnements privés Fr. 2.50.

Impression et Expédition :
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL



GENÈVE. Vue générale.

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen)

37^{me} Assemblée générale ordinaire

lundi 20 mai 1940, à 9 h. 30

au Cinéma Rialto à Genève

ORDRE DU JOUR

1. Allocution du président de l'Union.
2. Election du Bureau de l'Assemblée.
3. Présentation des comptes et bilan de 1939, et rapports
 - a) sur l'activité de la Caisse centrale,
 - b) sur l'activité de l'Union et de l'Office de revision.
4. Rapport du Conseil de Surveillance.
5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice.
6. Election
 - a) des 5 membres du Comité de direction et du président,
 - b) des 5 membres du Conseil de surveillance et du président.
7. Discussion générale.

St-Gall, le 16 avril 1940.

Le Comité de direction.

Les Caisses qui enverront des délégués sont **instamment priées** d'adresser à l'Union le **bulletin d'inscription** (remis à chaque caissier), pour le **vendredi 10 mai 1940** au plus tard. Les cartes et insignes pour chaque congressiste seront alors adressés au signataire du bulletin.

Raiffeisenistes de la Suisse entière soyez les bienvenus à Genève

Au bord du plus beau des lacs et du plus vert des fleuves, non loin de la plus haute montagne de l'Europe, dans un décor admirable et fleuri, belle et souriante, Genève accueillera avec joie dans ses murs, les 19 et 20 mai prochain, les congressistes Raiffeisenistes suisses.

En temps normal, centre touristique important, cette ville réputée reçoit un flot constamment accru d'étrangers. En 1940 elle subira durement le contre-coup des événements internationaux, et les habitants du canton de Genève sont vivement reconnaissants à l'Union Suisse des Caisses de Crédit d'avoir bien voulu tenir ses assises annuelles dans leur cité.

Pour la jeune Fédération genevoise des Caisses Raiffeisen qui groupe 20 sections, c'est une marque de confiance et c'est surtout un précieux encouragement.

Ville moderne, au passé historique remarquable, Genève était importante déjà sous Jules-César. Tout au long de sa longue histoire, cette cité brilla dans bien des domaines.

Les franchises établies par son Evêque Adhémar Fabri, prince de Genève, la réforme avec Jean Calvin, les lettres avec Jean-Jacques Rousseau, mais surtout son dernier apanage, le siège de la société des Nations, la mirent sans cesse au premier plan de la scène du monde.

Sa réputation est donc universelle. Après la dernière guerre, la malignité des temps n'a pas permis aux peuples de voir apparaître l'aube tant désirée de la Paix que notre Cité, Nouvelle Jérusalem, aurait pu donner au monde tourmenté en répandant les bienfaits de la concorde et de la justice.

Aujourd'hui l'incendie de la guerre a déjà causé des ravages et des misères terrifiantes dans nombre de pays. Aprement dressés les uns contre les autres, les peuples s'affrontent d'une façon insensée, et qu'en résultera-t-il ? Nul ne peut le savoir, hormis la Providence que nous implorons.

Pour nous Suisses nous devons rester disciplinés, et surtout vigilants. Faisons pleine confiance à la Providence, qui dans sa divine bonté peut nous épargner ce dur fléau.

Restons calmes et continuons nos travaux pour assurer l'arrière. C'est le mot d'ordre donné par nos autorités.

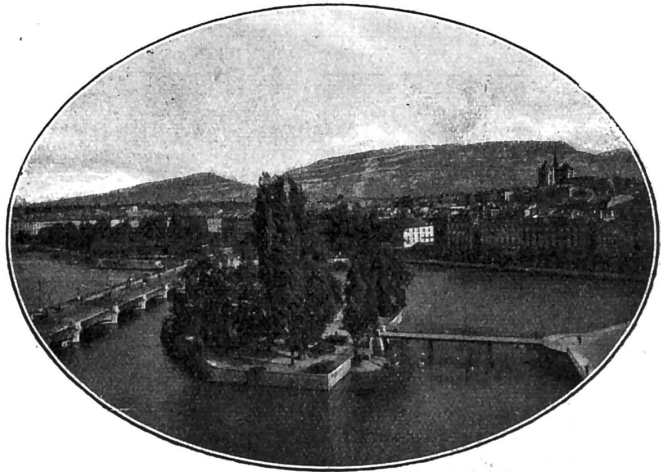
Le congrès raiffeiseniste n'a pas d'autre but.

Il faut donc que ce congrès soit imposant et digne comme ses devanciers. D'ailleurs à côté des travaux importants traités dans les différentes assemblées, nos visiteurs pourront passer d'agréables moments.

Le long des quais fleuris, dans les nombreux parcs et jardins ombragés, où tout invite à la paix et au repos, nos

et ce qui démontre la vitalité du vignoble genevois, inconnu en Suisse, deux Caves coopératives avec des installations et bâtiments modernes.

Comme armature de tous ces groupements, 20 Caisses de Crédit Mutuel, système Raiffeisen, répandent leurs bienfaits dans la plupart des communes rurales. Si leur création est récente, — la plus ancienne, celle d'Avusy, a été créée en 1923 par M. l'abbé Bianchi,



GENÈVE : L'Île Jean-Jacques Rousseau

chers confédérés iront se délasser.

D'innombrables monuments, des musées remarquables, tout ce qui peut frapper l'imagination, satisfaire les yeux et l'esprit des personnes cultivées se trouvent dans cette aimable cité.

Au surplus si nos hôtes veulent pousser une pointe aux alentours, pour mieux connaître Genève et son territoire agricole, ils pourront découvrir une campagne fertile, agreste et charmante.

En parcourant les environs au sein des 40 communes rurales auréolant Genève de leurs belles frondaisons, ils seront agréablement surpris de rencontrer auprès de beaux champs de céréales, ou de magnifiques cultures maraîchères, de superbes vignobles qui couvrent nombreuses collines de ce petit canton. Même dans cette belle campagne, des cultures florales et horticoles agrémentent cette belle campagne.

De nombreuses institutions illustrent également l'agriculture genevoise. Un Ecole d'horticulture réputée, qui recrute ses élèves spécialement en Suisse romande, une Fédération laitière englobant tout le canton de Genève et une bonne partie du canton de Vaud, un grand nombre de sociétés agricoles,

— elles ont déjà rendu d'inappréciables services au sein de l'agriculture genevoise.

Une chose unique en Suisse: l'Etat de Genève, soutient ces Caisses par des interventions libérales et intelligentes. Dans ce domaine il serait à souhaiter que cet exemple soit suivi par d'autres gouvernements cantonaux.

Voici sommairement brossé le cadre dans lequel se déroulera le 37ème congrès de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel.

Chers amis de tous nos cantons suisses, oublions pour quelques jours les angoisses journalières et les soucis qui nous étreignent, songeons aux besoins économiques de notre cher pays. Genève et tous ses habitants, en particulier les membres de nos Caisses genevoises de Crédit, cordialement vous invitent à venir nombreux, fraterniser pour le même idéal dans le travail fécond et bienfaisant agrémenté de quelques délassements.

En servant la cause Raiffeiseniste, nous servons le pays !

Genève, le 20 avril 1940.

Jean Dusseiller, député,
président de la Fédération genevoise
des Caisses de Crédit Mutuel.

Avant-propos sur le Congrès de Genève

S'inspirant de la ligne de conduite adoptée depuis la guerre de tout mettre en œuvre pour maintenir dans nos organisations un rythme de vie économique aussi normal que possible, les organes de l'Union ont prévu que l'assemblée générale aurait lieu cette année tout comme de coutume. N'est-ce pas en effet surtout aux heures graves que se manifeste dans une association comme la nôtre le besoin de se rapprocher, de se bien sentir les coudes, de resserrer toujours plus fortement les liens d'amitié confédérale ? Après huit mois d'économie de guerre ne convenait-il pas aussi de passer une fois une revue des forces et des volontés raiffeisenistes, d'inspecter en quelque sorte nos positions, d'arrêter les plans de travail futur et de proclamer à nouveau, dans le désarroi actuel du monde, notre volonté de rester toujours inébranlable fidèle à l'idéal raiffeiseniste d'amour chrétien, de démocratie, d'entente, de coopération en vue du progrès et du bien commun de l'individu et de la nation.

En fixant cette année les assises de l'Union sur les bords du Léman, à l'extrême frontière du pays, les organes de l'Union ne se sont pas uniquement conformés aux statuts qui veulent que le congrès ait lieu alternativement, dans la mesure du possible, dans les différentes régions du pays. Ils ont voulu avant tout mettre de nouveau à l'honneur la Suisse romande qui compte à elle seule 230 Caisses Raiffeisen soit plus du tiers de l'effectif suisse. Ce sera ainsi la cinquième fois que l'assemblée de l'Union se tiendra en Suisse française. Elle s'y est réunie jusqu'ici à Fribourg en 1922, à Lausanne en 1926, à Fribourg en 1933, à Neuchâtel en 1938.

C'est à Genève qu'est dévolu cette année l'honneur de recevoir les raiffeisenistes. Ils y seront accueillis avec joie et empressement. Genève est du reste choisie toujours avec prédilection pour l'organisation de congrès et grandes manifestations aussi bien internationales que nationales. Elle possède d'excellentes voies d'accès, des hôtels en abondance et sa situation dans un paysage incomparable, ses curiosités innombrables et variées, permettent de joindre tout naturellement l'agréable à l'utile. Des grandes facilités de transport sont accordées aux congressistes

par les C.F.F. et le nouvel horaire qui entrera en vigueur le 19 mai apportera encore aussi des améliorations aux communications.

En choisissant Genève comme lieu de congrès, les organes de l'Union ont voulu surtout aussi témoigner leur sympathie particulière et leur vive gratitude aux Caisses genevoises et à leur Fédération et les encourager ainsi à poursuivre toujours avec ardeur la belle tâche qu'elles ont entreprises. Il est certain aussi que les délégués de la Suisse entière viendront avec une joie toute particulière rendre visite aux vaillants et enthousiastes raiffeisenistes genevois et fraterniser avec de chers et fidèles confédérés.

Bien qu'il ne soit encore qu'à ses débuts, — la fondation de la première caisse date de 1924 seulement — le mouvement raiffeiseniste genevois est en plein épanouissement. Les Caisses sont déjà au nombre de 20 avec 800 sociétaires et la somme globale des bilans atteint déjà le chiffre respectable de 3,7 millions de francs. Toutes les Caisses sont groupées en une Fédération cantonale des plus actives.

agricole doit avoir sa Caisse Raiffeisen ! Et en réalité, en quelque dix ans, plus de la moitié des 40 communes agricoles que compte le canton ont été déjà pourvues d'une Caisse. L'Etat ne se borne pas seulement à accorder son appui moral. Il prête encore aux Caisses une aide directe. C'est ainsi que le Grand Conseil genevois a voté en 1930 une loi prévoyant des avances à faible intérêt aux Caisses Raiffeisen. On sait qu'avec Bâle-Ville, Genève est le seul canton suisse qui n'a pas institué de Caisse cantonale de secours pour payans obérés ; en revanche, le canton a organisé une action spéciale en faveur des agriculteurs dans la gêne, cela dans le cadre des Caisses Raiffeisen en favorisant ainsi surtout l'aide mutuelle, l'amélioration des conditions d'existence du paysan par la coopération. A Genève, l'existence des Caisses Raiffeisen est signalée déjà à l'école : un manuel à l'usage des classes secondaires enseigne aux écoliers ce que sont et ce que veulent ces coopératives de crédit ; nombre d'instituteurs primaires fonctionnent également comme trésoriers d'une Caisse Raiffeisen. C'est dire que



GENEVE. Monument du Général Dufour.

Contrairement à ce qui se présente dans certains autres cantons, les autorités cantonales genevoises encouragent et soutiennent sans réserve le mouvement raiffeiseniste. Le gouvernement genevois est tout naturellement favorable aux Caisses Raiffeisen parce qu'il considère comme nécessaire de stimuler l'initiative privée dans tous les domaines afin de servir les intérêts véritables de la population. Il a donné lui-même le mot d'ordre : Chaque village

Genève est une excellente terre raiffeiseniste sur laquelle les délégués auront plaisir à se rencontrer et se trouveront à l'aise.

* * *

A l'ordre du jour de l'assemblée figure, comme d'ordinaire, l'allocution inaugurale du président de l'Union, la présentation des divers rapports et l'adoption des comptes et du bilan. Ces rapports exposant la situation actuelle du mouvement et développant certains

problèmes de brûlante actualité, offriront naturellement un intérêt tout particulier. En dépit de la guerre et de toutes ses lourdes répercussions sur l'économie générale, presque toutes les Caisses ont enregistré l'an dernier une augmentation des dépôts confiés ; la statistique indique que la somme globale des bilans est en progrès de 15 millions et atteint ainsi 435 millions de francs. A ce développement en large correspond également un affermissement intérieur important ; les réserves ont augmenté de 1,1 million à 16,2 millions de francs et l'effectif des membres des 667 Caisses a passé à 63.000. Les diverses institutions de l'Union (Caisse centrale, Office de revision, Secrétariat etc.) ont déployé également l'an dernier une très grande et fructueuse activité au service des Caisses affiliées. Il sera proposé à l'assemblée de prélever sur le bénéfice comme habituellement un intérêt de 5 % pour les parts sociales et de verser Fr. 100.000 au fonds de réserves.

Parmi les tractanda figurent également les **élections statutaires** au Comité de direction et au Conseil de surveillance. L'assemblée aura non seulement à pourvoir le siège de président du Conseil de surveillance devenu vacant ensuite du décès du très regretté Dr Stadelmann mais il devra élire aussi un nouveau président de l'Union. En effet, après 28 ans de fructueuse activité à la tête de notre association nationale, le président actuel, M. Liner, décline une réélection. Pour des raisons d'âge — il atteindra bientôt sa 70^{me} année — il a exprimé le désir d'être remplacé par une force plus jeune, bien en contact avec la vie actuelle et à même de satisfaire à toutes les exigences que posent aujourd'hui les importantes fonctions de président de l'Union. Avec regret, l'assemblée ne pourra que s'incliner devant cette décision. Tous les autres membres des organes de l'Union acceptent une réélection.

Le vice-président actuel du conseil de surveillance, M. le conseiller national Meili, n'ayant pu se résoudre — pour raisons d'âge — à prendre la présidence du conseil de surveillance, les organes de l'Union proposent à l'assemblée la candidature de M. **Alban Muller**, député, professeur d'économie rurale à Olten, estimé membre depuis 3 ans du Comité de direction de l'Union et distingué président depuis 10 ans de l'importante Fédération des Caisses Raiffeisen soleuroises. M. Sturny, dé-

puté, (St-Antoine - Fribourg), actuellement membre du conseil de surveillance, passerait alors au comité de direction en remplacement de M. Muller. Comme nouveau membre du Conseil de surveillance, la Fédération de la Suisse centrale présente la candidature de M. **Bucheli**, instituteur et syndic à Root (Lucerne) M. Bucheli est depuis 14 ans caissier de sa Caisse locale et a présidé pendant longtemps la Fédération de la Suisse centrale.

C'est naturellement avec le plus vif regret que les organes de l'Union ont enregistré la démission de M. Liner qui a présidé avec beaucoup de doigté et de fermeté notre organisation durant sa grande période de développement 1912-1940. Vu son âge avancé, l'actuel vice-président, M. Scherrer, ne pouvant assumer les charges de la présidence, les comités unanimes proposent à l'assemblée comme membre du comité de direction et en même temps aussi comme président de l'Union, M. le conseiller national **Gallus Eugster**, médecin-vétérinaire, à Mörschwil (St-Gall). M. Eugster est agriculteur praticien, à la tête d'un important domaine agricole et préside actuellement l'importante Fédération laitière St-Gall-Appenzell. Au militaire il est lieutenant-colonel des troupes vétérinaires. Son mandat de conseiller national lui permettrait de créer la liaison devenue indispensable aujourd'hui entre notre mouvement et le parlement fédéral. Economiste de mérite, possédant les langues, adepte fervent de notre cause, M. Eugster dispose des qualités intellectuelles et morales, ainsi que des connaissances pratiques utiles pour bien remplir le poste important et lourd de responsabilités de président de notre vaste organisation nationale. Les présentations faites s'inspirent du désir de voir dans les temps difficiles actuels les postes de commandement occupés par des forces jeunes et compétentes, capables d'assurer à l'avenir encore avec succès la bonne marche de l'Union et des Caisses et de maintenir à la belle œuvre raiffeiseniste suisse l'esprit de ses fondateurs.

Le congrès se déroulera au surplus dans le cadre habituel. Une modeste soirée aura lieu le dimanche soir à la Maison communale de Plainpalais. Le lendemain, après l'assemblée, les délégués dîneront en commun dans quelques restaurants de la ville, puis feront en bateau spécial une excursion sur le lac de Genève, jusqu'à Nyon, où ils

prendront les trains qui les ramèneront dans leurs foyers.

A l'heure douloureuse et tragique actuelle, l'Union tiendra son 37^{ème} Congrès sous le signe de la confiance. Plus que tout autre jusqu'ici, le congrès de Genève sera une manifestation d'union, d'entente, de fidélité à l'idéal raiffeiseniste !

Nous convions donc les raiffeisenistes romands à venir nombreux à Genève les 18-19 mai prochain.

Genève

Quand, pour la première fois, on se rend à Genève, c'est à bord d'une des belles unités de la Compagnie de Navigation qu'il faudrait arriver. Le spectacle est inoubliable. Debout à la proue du bateau, on ne peut se lasser d'admirer. Tout charme les yeux et enchante le cœur.

Le lac incomparablement bleu, le Salève aux attraits si divers, le Jura légèrement embrumé, le majestueux Mont-Blanc retiennent le regard. On admire le jet d'eau, les quais bordés de platanes et tout animés de promeneurs.

Dès que le bateau s'est glissé entre les deux jetées qui protègent le port des vagues furieuses de la bise, on est en pleine ville. On salue Genève, grande et belle, dominée par les trois tours de la Cathédrale de St-Pierre qui se dressent là-haut, sur la colline. Au milieu du fleuve qui renaît au-delà du Pont du Mont-Blanc, de hauts peupliers marquent la petite île dédiée au romantique et révolutionnaire Rousseau.

C'est une ville de verdure, de lumière, de gaieté, qui vous accueille, une ville qui durant des siècles a lutté pour son indépendance.

Genève fait son apparition dans l'histoire en l'an 58 avant Jésus-Christ. Jules-César, dans le livre 1^{er} de ses Commentaires, raconte qu'il coupa, à Genève, le pont sur le Rhône afin d'arrêter les Helvètes. Au Ve siècle, les Burgondes en font leur capitale. C'est également à cette époque qu'apparaissent les évêques dont le rôle va être si important dans le développement de l'esprit de la cité. En effet, dès le XI^e siècle, les évêques et les Comtes de Genevois réclament tous deux la souveraineté temporelle de la cité qui fut finalement reconnue aux évêques. Cependant, pour la conserver, ceux-ci durent s'appuyer sur les citoyens, leur concéder des droits et créer ainsi cet esprit de communauté et d'indépendance qui fera des Genevois ces citoyens épris de li-

berté. Toute la période épiscopale est remplie des luttes que la plupart des évêques soutinrent avec les citoyens contre les prétentions des Ducs de Savoie qui avaient acquis les droits des Comtes de Genevois. Les traités de combourgeoisie conclus avec Fribourg et Berne au début du XVII^e siècle assurèrent à Genève une sécurité relative sans toucher à sa liberté. La souveraineté de l'évêque cessa au moment où la ville accepta le culte réformé et devint ainsi, en fait, complètement libre. Sous l'influence de Calvin, elle devint le centre du protestantisme français, elle résista plus que jamais aux ducs de Savoie dont la fameuse tentative de « l'Escalade » échoua si piteusement en 1602.

Le XVIII^e siècle est une suite de luttes contre le gouvernement devenu aristocratique et que soutiennent les villes patriciennes de Berne et de Zurich. Jean-Jacques Rousseau exerce une grande influence sur les milieux populaires qui cherchent à reconquérir les droits perdus dans le siècle précédent. A la révolution française, Genève avait fait bien du chemin du côté des libertés démocratiques et l'égalité de tous les citoyens fut accordée en 1792. Durant toute cette période de troubles, la France ne cessa de chercher à s'immiscer dans les affaires genevoises et reçut l'aide du gouvernement lui-même qui l'appela à son secours. Finalement en 1798, Genève dut accepter la domination française. Si certains esprits avaient espéré pour la cité une ère de prospérité, ils furent si déçus que lorsque sonna l'heure de la délivrance en 1814, les citoyens furent unanimes à applaudir le gouvernement provisoire et à demander de faire partie de la Confédération suisse. C'était le seul moyen de conserver la plus grande partie de son indépendance.

Ainsi, Genève a toujours refusé de faire partie de l'Etat qui l'environnait et qui lui aurait peut-être donné la prospérité économique, cela pour garder sa liberté et son individualité. Elle a vécu par l'esprit. Son incorporation à la Suisse ne pouvait lui changer sa position. Toujours privée de son « espace vital » (je risque cet anachronisme) Genève imposa à ses industriels et à ses commerçants un immense effort pour acquérir une clientèle qu'ils devaient aller chercher bien loin dans des pays où le nom de Genève était déjà connu par ses lettres et par ses sciences.

Quoi d'étonnant dès lors que Genève ait joué un rôle international important.

C'est dans ses murs que fut signée la célèbre « Convention de Genève » qui fut l'acte de fondation de la Croix-Rouge. C'est à Genève que se tint le premier tribunal arbitral international dans la célèbre affaire de l'Alabama. Nombre de sociétés internationales y ont leur siège et dès 1920, la Société des Nations et Bureau international du Travail. Il pourrait paraître inopportun de rappeler ces créations du Traité de Versailles tant de fois déchiré maintenant. Nous espérons cependant que pas un délégué ne quittera Genève sans être allé voir le Palais des Nations s'il ne le connaît déjà. Il y a de très belles choses à voir mais c'est aussi le témoin d'une grande œuvre humaine, trop humaine.

* * *

Toute ville qui possède un cours d'eau le traite comme un joyau. Genève a dépensé des sommes considérables pour sertir son lac de quais magnifiques qui font de ses bords le lieu de promenades les plus agréables en quelque saison que ce soit. Le Rhône lui-même peut être suivi tout le long de son cours dans la cité et jusqu'à la Jonction où il se mêle non sans regret, lui calme et pur, aux eaux turbulentes et sales de l'Arve. On a dit : Genève, cité des parcs, et c'est vrai. Grâce à de généreux donateurs et à la prévoyance des autorités, la ville possède de larges espaces de verdure dans tous les quartiers. Au printemps surtout, la visite des Parcs des Eaux-Vives et de La Grange sur la rive gauche, de Mont-Repos et de la Perle du Lac sur la rive droite est un plaisir nouveau à chaque instant.

Mais pour connaître Genève, il faut être monté sur la colline de St-Pierre, il faut, de la cour avoir contemplé les hautes colonnades de la Cathédrale, il faut avoir fait silence dans la grande nef et recueilli comme les échos de tant de voix de tous les temps : cris d'angoisse ou hymnes de reconnaissance.

Au pied de la vieille ville, du côté lac, les Rues-Basses ont toujours été le quartier des affaires, c'est encore là que se trouvent aujourd'hui les grands magasins.

Le versant sud, plus exposé aux attaques ennemies, a gardé un caractère défensif ; c'est par une rampe raide au pied de hautes murailles que l'on atteint la porte de la Treille donnant accès au quartier de l'Hôtel de Ville.

Du même côté, le Monument de la Réformation, adossé à un ancien rem-

part s'élève dans la promenade des Bastions qui limite la vaste Place Neuve où se dresse la statue du Général Dufour. Trois édifices en marquent encore le pourtour : le Musée Rath, le Théâtre et le Conservatoire de Musique.

Par la Corraterie, le visiteur atteint le Rhône et le quartier de l'Île qu'entourent les deux bras du fleuve. Au pied de la Tour de l'Île, on admirera, impressionnante de vigueur, la statue Philibert Berthelier, patriote genevois qui paya de sa vie ses multiples démarches pour obtenir l'alliance avec les Confédérés.

De l'autre côté, nous voici à St-Gervais, le quartier populaire, le quartier d'où partaient les citoyens montant à l'Hôtel de Ville pour réclamer leurs droits, le quartier des partisans de James Fazy, le chef de la révolution radicale.

Genève a, de tous temps, fait des sacrifices importants pour l'instruction publique à tous les degrés. Aussi les bâtiments scolaires sont-ils très nombreux. Le Collège de Genève fondé en 1559 par Calvin porte la marque des ans tandis que l'Ecole secondaire des Jeunes Filles de la Rue Voltaire est un édifice moderne et modèle.

Enfin, Genève possède de nombreuses collections artistiques, historiques et scientifiques. Elles sont déposées au Musée d'Art et d'Histoire où furent exposés les chefs-d'œuvre du Prado, au Musée Jean-Jacques Rousseau qui occupent une aile des bâtiments de l'Université.

On a souvent parlé en Suisse de la Genève cosmopolite, de la ville qui subissait l'influence des cultures étrangères avec leurs qualités, certes, mais surtout avec leurs défauts. Le Genevois a dû, en effet, se défendre contre l'influence étrangère, il a réussi, mais ce n'est pas sans effort, et cette lutte a formé son caractère.

Pour rester eux-mêmes, les Genevois avaient besoin de sentir vivement toutes les qualités de leur petite patrie dont ils sont très fiers. Pour étudier les idées nouvelles, il leur fallait un sens critique aiguisé.

Esprit généreux, avisé, fermement attaché à son pays, à ses libertés, respectueux des idées d'autrui, le Genevois est un citoyen de commerce agréable et s'il lui arrive de ronchonner... c'est à ce moment là qu'il est le plus prêt à vous faire plaisir.

* * *

Si Genève est fière de recevoir dans

ses murs les réunions internationales, elle est doublement heureuse de voir arriver chez elle les Confédérés qui l'ont choisie pour lieu de leur assemblée. Elle sait que chaque congressiste apportera un brin au faisceau des relations qui unissent tous les Cantons suisses.

Nous vivons un temps de ténèbres profondes, mais Genève porte au cœur sa devise, sa raison d'espérer :

POST TENEBRAS LUX

(Après les ténèbres, la lumière.)

Ch. Pierrehumbert.

L'Assemblée annuelle des délégués des Caisses Raiffeisen vaudoises

« Malgré les difficultés de l'heure présente nous n'hésitons pas à convoquer cette assemblée. La gravité des circonstances actuelles nous incite plutôt à penser que toutes nos Caisses fédérées auront à cœur de se faire représenter afin de resserrer les liens qui doivent nous unir plus que jamais ». C'est dans ces termes que le Comité avait lancé les convocations et c'est sous ce signe également que s'est déroulée, au Restaurant du Théâtre, à Lausanne, le 13 avril 1940, l'assemblée annuelle de la Fédération vaudoise. 45 Caisses étaient représentées par 86 délégués.

A 14 heures **M. Golay** (Molondin), président, a ouvert la séance en souhaitant cordialement la bienvenue à l'assistance et en saluant spécialement M. le Conseiller d'Etat Porchet, Chef du Département de l'agriculture, M. Blanc secrétaire agricole, M. H. RoCHAT, anc. pasteur, fondateur de la première Caisse vaudoise et honoraire de la Fédération, ainsi que MM. Heuberger, directeur et Serex, reviseur, de l'Union suisse.

Après la désignation des scrutateurs **M. Tenthorey** (Le Sépey), secrétaire, a donné lecture du procès-verbal et présenté ainsi un film si complet et si expressif de la réunion de l'an dernier qu'un participant a pu dire qu'il suffisait presque de ne venir que tous les deux ans pour vivre néanmoins chaque réunion !

Après rapport de **M. A. Cavin** au nom des Caisses vérificatrices de Mézières et de Chesalles, les comptes du ménage intérieur de la Fédération présentant un solde actif de Fr. 1598,35 ont été ensuite adoptés. La cotisation sera préle-

vée en 1940 sur les mêmes chiffres de base que précédemment. Les Caisses de Bettens et de Penthéraz vérifieront les comptes l'an prochain.

M. le président **Golay** présenta ensuite au nom du comité un magistral rapport qui porte l'empreinte de la conviction profonde et de l'élévation de vue de son auteur. A la lumière d'une philosophie calme et sereine, il analysa les événements qui se sont déroulés l'année dernière et devant le spectacle navrant qu'offre aujourd'hui le monde proclama la nécessité de revenir partout à la notion de l'Etat chrétien travaillant à maintenir et à augmenter le bien commun. (Nous aurons le plaisir de publier plus tard dans le « Messager » l'intéressante thèse ainsi développée par M. le président Golay).

Le président proclame ensuite les résultats du dernier exercice. En dépit de toutes les circonstances défavorables de l'année écoulée de nouveaux progrès ont pu être réalisés. **Les Caisses vaudoises sont au nombre de 50 avec 4000 membres, Le mouvement d'affaires a été de 47 millions de francs en augmentation de 513.000 fr. sur l'année précédente. Les déposants d'épargne sont au nombre de 11.500, le bénéfice réalisé a été de 46.500 fr. et les réserves atteignent 1,07 million de francs.** Constatant que les bénéficiaires ont diminué l'an dernier, le rapporteur souligne la nécessité de toujours bien adapter l'échelle des taux aux conditions du marché de l'argent et aux exigences du bilan. Les réserves sont indispensables : elles rendent les Caisses fortes et capables de toujours mieux remplir les tâches qui leur incombent.

En 1939 le comité fédératif s'est réuni 5 fois pour liquider les affaires courantes. Il s'est occupé spécialement de l'éternel problème des placements pupillaires et sur son intervention le Conseil d'Etat est revenu sur un refus d'autoriser une Caisse à pratiquer le prêt sur bétail. Le rapporteur exprime de chaleureux remerciements à tous les artisans dévoués de l'œuvre dans le canton. Pour que leur travail soit toujours plus fructueux il les exhorte à demeurer fidèles aux principes de Raiffeisen et à travailler toujours en vue du bien commun sous le regard de Dieu.

Ce brillant rapport a été accueilli par les applaudissements prolongés des délégués qui adressent à leur distingué président un hommage mérité d'estime et de reconnaissance.

MM. Mérinat (Ollon) et Jotterand (Bière) ayant décliné une réélection

l'assemblée a acclamé comme nouveau membre du comité cantonal : **M. F. Maillard**, président de la Caisse de Corsier-Corseaux et **M. E. W. Meylan**, caissier du Brassus. M. Simonin (Puidoux) de la série sortante a été réélu. Le président exprime à MM. Mérinat et Jotterand les remerciements de l'assemblée pour les services rendus. M. Golay a été également acclamé président pour une nouvelle période.

L'assemblée a procédé ensuite à la désignation des délégués à la Chambre vaudoise d'agriculture.

Puis le président a proclamé les noms de trois vétérans qui font partie depuis 25 ans des organes dirigeants de leur Caisse locale :

Albert Simonin (Rances),

Jules Pisler (Rances),

Louis Magnin (Montricher).

Au nom de la Fédération le président exprime ses félicitations aux jubilaires et leur remet à chacun un portefeuille-souvenir.

M. J. Heuberger, directeur à l'Union suisse, a pris ensuite la parole pour la conférence inscrite à l'ordre du jour : **La révision de la législation en matière de cautionnement.**

M. Heuberger transmet tout d'abord à l'assemblée le salut de l'Union centrale et félicite les Caisses vaudoises des beaux résultats réalisés l'an dernier.

Ayant fait partie lui-même de la commission d'experts qui a élaboré l'avant-projet, le conférencier est tout particulièrement bien placé pour développer son sujet. De manière explicite et claire il fait tout d'abord l'historique de la question, expose ensuite l'idée directrice et l'économie du projet, et analyse finalement les principes fondamentaux du nouveau droit de cautionnement actuellement en discussion aux chambres fédérales. Il expose qu'au fur et à mesure que la crise économique s'est accentuée, les milieux de la classe moyenne, notamment de l'agriculture et de l'artisanat, ont réclamé une modification de la loi dans le sens d'une meilleure protection de la caution. On veut aussi que celle-ci puisse se rendre bien compte, au moment où elle s'engage, de la portée de son acte. Il s'agit donc d'améliorer la situation de la caution sans entraver le crédit de cautionnement dans ce qu'il a de sain et d'utile à l'économie nationale. C'est surtout sur la conclusion du contrat de cautionnement que portent les principales innovations dont la plus importante est l'introduction de la forme authentique pour les cautionnements dépassant 2000 fr. M. Heuberger estime que cette forme notariée va trop loin et il considère que le législateur devrait se contenter d'exiger la légalisation de la signature de la caution. La réglementation des effets du cautionnement subit aussi quelques modifications : limitation de la durée du cautionnement, amortissement légal, obligation pour le créancier de réaliser les gages avant d'attaquer la caution, etc. Le Conseil na-

tional veut introduire encore l'obligation du consentement du conjoint pour les personnes mariées. Il convient de relever, pour écarter une opinion erronée qui s'est manifestée au cours des débats, que les engagements souscrits par billets à ordre sont régis exclusivement par le chapitre IV C. O. et ne sont de ce fait aucunement touchés par la législation sur le cautionnement.

Le conférencier a été très applaudi par l'auditoire et remercié par le président. Après une discussion nourrie à laquelle prirent part MM. Jorand (Botens), Jaton (Chapelles), Blanc, secrétaire agricole, Magnenat (Vuarrens), Serex (Maracon), Brochon (Thierrens) et Liardon (Champvent), et après une réplique du conférencier, l'assemblée a voté la résolution suivante :

L'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen approuve l'idée directrice de la révision du droit de cautionnement. Mais elle considère que le législateur doit éviter de poser des conditions qui porteraient une trop grave atteinte au cautionnement comme moyen de crédit. L'assemblée s'élève en particulier contre l'innovation de la forme authentique et préconise en lieu et place la simple légalisation de la signature des cautions, l'obligation du consentement du conjoint est en revanche désiré.

M. le **Conseiller d'Etat Porchet**, Chef du Département de l'agriculture a salué ensuite les délégués au nom du Conseil d'Etat et a rendu hommage à la précieuse activité qu'exercent les Caisses Raiffeisen au sein de l'agriculture vaudoise :

Développer les forces économiques et sociales, soutenir la résistance morale du peuple, dit-il, sont des devoirs particuliers de l'heure présente. Les Caisses Raiffeisen remplissent cette mission avec un heureux succès. L'Etat doit faire face aujourd'hui à des tâches écrasantes. La plus importante est certes celle d'assurer la liberté, l'indépendance du pays. Sur l'autel de la défense nationale chacun doit faire les sacrifices qui sont indispensables. Les Caisses Raiffeisen font œuvre particulièrement utile en cultivant l'esprit de solidarité et d'entente entre citoyen, en créant l'union et l'entraide dans les communes. Cette action bienfaisante doit être amplifiée toujours davantage. M. Porchet a terminé en portant son toast aux Caisses Raiffeisen et à leur Fédération, écoles d'union et de solidarité, incarnations de notre devise nationale : Un pour tous, tous pour un.

Le représentant du gouvernement a été vivement ovationné par l'assistance et remercié par le président.

Pour terminer M. Heuberger fit encore quelques communications concernant le congrès de l'Union et invita les Caisses à se faire représenter à cette manifestation raiffeiseniste suisse qui aura lieu cette année en Suisse romande, à Genève.

Et l'assemblée se termina à 5 ½ h.

par le chant du cantique suisse entonné avec ferveur par l'auditoire.

Intéressante, animée d'un excellent esprit, l'assemblée a été une démonstration nouvelle de l'union et de la force agissante du raiffeisenisme vaudois.

A propos de la hausse des taux d'intérêt

Dans son rapport annuel la « Banque centrale coopérative », à Bâle, insiste tout particulièrement sur la question du taux des intérêts. Les raiffeisenistes pourront aussi méditer le point de vue de la direction de cet établissement qui voudrait voir tout le complexe de questions qui se posent à nouveau de façon aiguë ces derniers temps, inséré dans le cadre plus large de l'économie nationale :

« La forte augmentation qu'a subie le taux de rendement des titres de la Confédération a aussi sa répercussion sur les banques, chez lesquelles elle produit un renchérissement des dépôts qui, à son tour, appelle une augmentation correspondante du taux des prêts. A cela, malgré la meilleure volonté, on ne peut rien changer. Et si l'on ne veut pas s'exposer à une désertion fatale des capitaux déposés par la clientèle au profit des titres d'Etat à bon rendement, il faut, bon gré mal gré, s'adapter à la situation nouvelle. Il est évident que cette situation produira à la longue un raffermissement du taux hypothécaire, qui intéresse tout spécialement le public. Cette perspective est particulièrement peu réjouissante et peu désirable actuellement. Mais là-contre non plus, personne ne peut rien, car toute la question dépend beaucoup moins de la bonne volonté des banques que des conditions du marché. Seules ces dernières sont déterminées et capables de briser tous les liens et toutes les entraves, lorsque les circonstances ne sont plus favorables à la stabilité et au maintien des taux jusqu'alors en usage. Il faut donc s'attendre à ce que la question du taux de l'intérêt fasse encore parler d'elle à l'avenir.

Bien que nous ayons, à maintes reprises déjà, exposé notre point de vue sur cette question, nous nous permettons encore de rappeler ici que ce problème du taux de l'intérêt, en admettant bien entendu qu'il s'agit de taux raisonnables, est loin d'avoir pour la vie économique la grosse importance qu'on lui attribue trop souvent.

La situation économique peut être prospère aussi bien lorsque le taux est

élevé que lorsqu'il est bas, et un taux inférieur est toujours plus ou moins le signe d'une activité économique ralentie ou d'un manque de possibilités de placements. Pour l'emprunteur, le taux représente évidemment une charge ; et cette charge lui paraîtra d'autant plus lourde qu'il ne considère généralement qu'elle et qu'il oublie ce qu'il a obtenu en échange. En examinant la question de manière superficielle et par trop unilatérale, on peut être tenté de vouloir libérer l'emprunteur de la « servitude » de sa dette en abolissant le taux d'intérêt. Mais en réalité la question n'est pas aussi simple et le problème n'est pas résolu, car de la sorte nous n'avons examiné qu'une de ses faces. Dans la vie économique, on sait qu'il n'y a pas que des emprunteurs ou débiteurs, mais qu'il y a aussi des créanciers. Nous sommes souvent même l'un et l'autre et les créanciers ne sont pas tous millionnaires, il y a parmi eux, de petits rentiers et aussi les innombrables bénéficiaires des caisses de retraite et d'invalidité, de maladie, de secours aux survivants etc. Toutes ces personnes là vivent du revenu des capitaux et elles ont droit à la protection de l'Etat au même titre que les emprunteurs. D'ailleurs, si l'on considère les charges à venir, l'Etat plus que personne est intéressé à la constitution des capitaux, car dans ce domaine nous n'avons le choix qu'entre le maintien de l'ordre de choses actuelles et la socialisation complète de toute l'économie. Mais dans ce dernier cas, il faut que nous soyons bien persuadés que nous devrions faire notre deuil d'une partie précieuse de notre liberté. Dans la question de l'intérêt, le niveau du taux n'a qu'une importance secondaire.

Si désirable que soit un taux bas, du point de vue de l'emprunteur, il ne faut pas oublier que le côté le plus important du problème consiste à assurer un rendement normal. Ceci vaut pour l'agriculteur comme pour les autres intéressés. Pour le paysan, le prix des produits et pour le propriétaire, les ressources du locataire ont beaucoup plus d'importance qu'une différence de 1 ½ pour cent en plus ou en moins sur le taux de l'intérêt. Quand les prix et les salaires ne sont plus en équilibre, le taux ne peut remédier à la situation. Nous devrions donc considérer les choses avec un sens des réalités plus averti, et voir les points faibles et les défauts là où ils sont. D'autre part, le capital devrait rester conscient de ses devoirs envers l'Etat, envers la vie économique, et éviter tous les abus. Il

dépend de lui, de son comportement, que les difficultés actuelles ainsi que celles qui ne manqueront pas de surgir encore, puissent être surmontées, ou bien qu'au contraire, elles nécessitent impérieusement une autre solution. »

Les bienfaits de la comptabilité agricole

Lors de l'assemblée générale des délégués des Caisses Raiffeisen du Valais romand, à Sion, le 10 mars 1940, M. C. Michelet, directeur de la Fédération valaisanne des producteurs de lait a donné une très remarquable conférence sur « La comptabilité en agriculture ». Il a exposé que malgré toutes les recommandations des pouvoirs publics la tenue de la comptabilité ne se vulgarise que lentement dans les exploitations rurales. Elle se heurte toujours à des obstacles plus ou moins connus d'ordre psychologique et technique. Dans toutes entreprises industrielles, commerciales, bancaires, la loi impose l'obligation de tenir une comptabilité. On ne conçoit en effet pas une entreprise de quelque importance cheminer sans le guide indispensable que sont les comptes. Or, plus peut-être pour l'agriculteur que pour d'autres entreprises la nécessité de tenir des comptes est grande et l'on sera convaincu de cette affirmation si l'on veut bien réaliser que le capital sur lequel travaille le paysan est beaucoup plus important que le mouvement d'affaires. Réduite à sa plus simple expression, la comptabilité pourrait prévoir seulement un inventaire de sortie. Sans ce travail élémentaire il sera impossible à un agriculteur de dire avec certitude que l'année a été pour lui bonne ou mauvaise. Si deux situations à époques déterminées peuvent suffire à apprécier l'évolution de la fortune nette, ceci ne constitue toutefois qu'un rudiment de la comptabilité agricole. Il est nécessaire de relier les deux situations initiale et finale par des écritures constatant les variations du chiffre, les investissements dans la terre. Toutes ces écritures peuvent être tenues de façon très simple et vraiment sans complication. Il faudra admettre comme minimum :

- a) le livre des inventaires,
- b) un livre de caisse,
- c) un carnet de notes où, suivant l'importance de l'exploitation, on enregistrera les prestations, c'est-à-dire les livraisons de l'exploitation au ménage ou du ménage à l'exploitation. Certes,

l'organisation d'une comptabilité agricole sera très variable, selon les circonstances et l'importance de l'exploitation mais elle doit tout de même être suffisante pour permettre à celui qui la tient d'obtenir des résultats assez détaillés pour qu'il puisse s'en servir pour la conduite de son domaine. La tenue d'une comptabilité suffisante permet à l'agriculteur de connaître ce que lui coûtent et lui rapportent toutes les mesures qu'il se propose d'appliquer dans son exploitation. Elle seule lui permettra de diriger son entreprise avec sécurité. Ce n'est qu'avec le concours de sa comptabilité que l'agriculteur pourra porter un jugement motivé sur ses opérations et tirer profit pour l'avenir des expériences du passé. Enfin la comptabilité agricole a une grande importance éducative : elle aiguise l'esprit d'observation et le jugement, elle fait peu à peu du paysan un entrepreneur agricole doué d'un esprit commercial, apte à saisir rapidement et exactement la situation économique et à en tirer bon parti.

Dans presque tous les cantons de la Suisse des efforts ont été faits pour vulgariser la comptabilité agricole. En Valais, l'école cantonale d'agriculture accorde une grande importance à cette branche ; son directeur, M. Luisier, a mis au point un système simplifié, estimant que c'est précisément les complications que l'on apporte à tous les systèmes qui sont l'obstacle le plus grand à la propagation et à la généralisation de la tenue des comptes chez le paysan. L'Union suisse des paysans à Brougg a établi un système de comptabilité complet et fait donner annuellement depuis trente ans, des cours dont les frais de fréquentation sont à la charge de la grande organisation paysanne suisse. Dans le canton de Vaud, la chambre vaudoise d'agriculture a édité aussi un système de comptabilité agricole à la vérité tiré de celui de Brougg mais considérablement simplifié.

Pour terminer nous citons les conclusions de cette très remarquable conférence dans lesquelles M. Michelet souligne tout spécialement la bienfaisance du rôle de la comptabilité agricole :

La comptabilité éclaire la route de l'agriculteur. Elle lui est un guide, un encouragement. Elle lui évite des erreurs de tactique, lui est un gage de réussite. Elle lui dicte son orientation, lui épargne les imprévus, réduit les aléas de la direction du domaine.

Il ne faut pas mésestimer au surplus le côté instructif, éducatif de la comp-

tabilité. Celui qui, le crayon à la main, prend l'habitude d'enregistrer le résultat de son travail, s'habitue en fait à une discipline mentale qui le conduira à tous les succès. L'entraînement à juger de la valeur argent des biens meubles et immeubles, des produits du domaine et des matières premières confère à celui qui le pratique une sûreté d'appréciation qui lui donne de l'auto-rité. Ce n'est pas celui pour qui le calcul et l'estimation raisonnée sont devenus naturels qui commettra la sottise de payer les terrains trop chers, de construire des ruraux disproportionnés avec l'étendue et la valeur du domaine; il sera assuré contre les communes erreurs de jugement qui conduisent l'agriculteur manquant d'esprit critique aux caisses de secours si ce n'est aux offices de faillite.

Mais, à côté de ces considérations essentiellement matérialistes, facteurs d'équilibre, et par conséquent de réussite, il en est d'un ordre plus élevé. La comptabilité est hautement moralisatrice. Celui qui la pratique s'astreint à une discipline salutaire. L'économie, cette grande vertu nécessaire et profitable, devient familière à celui qui a contracté l'habitude de contrôler ses recettes et ses dépenses. Le paysan qui tient ses comptes communie plus intensément qu'un autre avec la terre. C'est qu'il prend conscience de ce qu'elle rend à qui la cultive et qu'il doit l'approcher en observateur pour juger quels soins sont les mieux appropriés, quelles cultures doivent être préférées, comment il faut traiter son sol pour en tirer avantage.

Source inépuisable et inestimable de renseignements précieux, la comptabilité est pour l'agriculteur ce qu'est le gouvernail pour le pilote.

On ne peut que s'étonner de ce que tous les efforts dans le but de vulgariser, c'est-à-dire de généraliser la tenue des comptes chez l'agriculteur rencontrent si peu de succès. Il ne faut pas perdre courage et se rappeler surtout que la victoire n'est pas à celui qui frappe le plus fort, mais à celui qui frappe le plus longtemps.

Aussi bien est-ce faire œuvre utile et méritoire que d'encourager un tel mouvement, pour les raisons matérielles et morales invoquées et aussi pour l'amour de notre pays, pour que la vie soit bonne à vivre sur un sol mieux compris, dont on connaît les vertus nourricières et qui en sera plus apprécié et mieux aimé.

Profiteurs de la guerre

Mots affreux. Chose plus abominable encore. Et honteuse. Dans les pays belligérants, on va jusqu'à abattre sans pitié les malfaiteurs qui, profitant de l'obscurcissement, pilleront les demeures des évacués, et rempliront leurs poches du bien d'autrui.

Infamie, en effet, que celle qui consiste à commettre de pareils actes de lâcheté et de cupidité !

* * *

Mais il est d'autres profiteurs de la guerre : ceux qui ne demandent qu'à voir se prolonger les hostilités parce qu'ils en tirent des avantages financiers. Trafiquants qui exploitent la misère de leurs concitoyens ou des étrangers. Ceux qui se frottent les mains de contentement en pensant que puisque « c'est la guerre » pas n'est besoin de tenir ses promesses, d'acquitter ses dettes, de payer son loyer, ses fournisseurs, etc.

Ah ! nous savons bien que plusieurs, que beaucoup, hélas ! ne pourront faire face à leurs engagements, malgré toute leur bonne volonté. Ceux-là souffriront de manquer à leur parole, de s'endetter. Ce n'est point de gaieté de cœur, c'est au contraire avec du chagrin qu'ils devront se résoudre à cette situation.

Mais que de gens qui se disent et se croient bons patriotes et qui, tout aussi bien que tel chef de gouvernement qu'ils couvrent de leur blâme, s'inspirèrent avant tout de leur « espace vital » et ne se font aucun scrupule de faire souffrir autrui, de violer son droit, pourvu qu'ils puissent, eux, satisfaire leur égoïsme et jouir autant que possible de la vie sans se charger de responsabilités.

Profiteurs de la guerre, ils se font aider, secourir, étant partout — comme les moineaux — où il y a quelque chose à recevoir, n'étant que rarement ou même jamais là quand il s'agit de fournir un effort ou de payer de sa personne.

* * *

La croix de notre drapeau fédéral n'est-elle donc pas le signe du dévouement, l'appel à l'oubli de soi-même ? Ne condamne-t-elle pas tous les profiteurs, tous les chercheurs de filons et de « combines » avantageuses ! Et l'attitude des égoïstes qui s'arrangent avec habileté et même avec élégance à se faire servir, aussi bien que celle des sinistres gredins que flétrit l'opinion publique et que punissent les au-

torités... quand ils se laissent prendre ?

Profiter de la guerre d'une manière ou d'une autre, c'est souiller le drapeau, trahir les hommes, renier Dieu.

L.-S. Pidoux.

(Feuille d'avis de Lausanne.)

Fatigué ! ... Que faire ?

Une importante partie des grandes œuvres de ce monde a été accomplie par des hommes fatigués et découragés, qui ont néanmoins continué à travailler.

Cette pensée peut vous encourager, si vous exercez une tâche pénible, qui menace de vous user.

Edison n'était-il pas fatigué et découragé lorsqu'il eut entrepris neut cents expériences pour tenter de créer la lumière électrique et que chacune de ces expériences se traduisit par un échec ? Oui, il l'était, mais il persévéra et finalement, il réalisa une épreuve qui le conduisit au succès.

James Watt n'était-il pas fatigué et découragé quand, après qu'il eut inventé la machine à vapeur, il ne put trouver en Angleterre une usine à même de la construire ? Pendant cinq ans, il fit fabriquer un modèle après l'autre, et aucun ne fonctionnait.

Elias Howe n'était-il pas découragé et fatigué quand, après avoir inventé la machine à coudre, personne ne voulait l'acheter ? Il resta pauvre pendant dix ans. Il fut contraint de s'engager comme mécanicien de locomotive pour entretenir sa famille. Mais il persévéra et, en fin de compte, gagna la renommée et la fortune.

Bell n'était-il pas fatigué et découragé lorsqu'il eut parcouru les Etats-Unis et l'Angleterre, à la recherche de capitaux pour exploiter le téléphone qu'il avait inventé et que tout le monde considérait comme un « jouet scientifique » ? Mais il continua et fonda finalement une firme qui a maintenant un capital de 400 millions de livres sterling.

Quel que soit celui qui a écrit les tragédies de Shakespeare, n'était-il pas souvent fatigué et découragé quand ses amis lui disaient que ses pièces étaient trop profondes pour l'esprit du public et qu'il devrait écrire des drames populaires ? Mais il continua et conçut des tragédies qui ont vécu à travers les siècles — des tragédies immortelles.

Colomb n'était-il pas découragé et fatigué quand il avait navigué pendant 69 jours et qu'il n'avait vu aucune ter-

re — quand ses marins insistaient pour faire demi-tour ? Mais il continua et le 70^{me} jour il découvrit un nouveau continent et fut consacré le plus grand navigateur de tous les temps.

N'est-il pas vrai que la plupart des grandes choses qui ont été accomplies par les pionniers de la civilisation, ont été réalisées en dépit de la fatigue, du découragement et des échecs ?

Si vous êtes fatigué et découragé en ce moment, que devez-vous faire ? Vous devez continuer.

(Du « Journal de Morges »)

Choses et autres

Poursuites pour dettes et faillites dans le canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat vaudois soumet au Grand Conseil un projet de loi d'application dans le canton de Vaud de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Le projet comprend soixante articles traitant de l'organisation, de la procédure, des règles diverses et dispositions générales.

A ce sujet constatons que les mesures d'exécution forcée ont cessé de revêtir aux yeux d'un grand nombre, le caractère insolite exceptionnel qu'elles présentaient jadis. Il convenait absolument de réagir contre l'affaiblissement de la moralité dans le domaine des affaires. D'autre part, on s'est plaint, en particulier ces dernières années, de l'insuffisance voire de l'inefficacité des mesures d'exécution forcée prises contre des débiteurs légers récalcitrants et de mauvaise foi. Le besoin d'un renforcement de la protection du créancier à l'endroit du débiteur déloyal se faisait de plus en plus sentir. Le code pénal suisse donnera, dans ce domaine, au juge, la possibilité de sévir dans des cas plus nombreux qu'auparavant.

Un système intéressant, pour lutter contre ceux qui n'ont pas un sens très précis de leurs responsabilités est celui de la publication des actes de défaut de biens. Pourtant cette méthode draconienne présente certains inconvénients. Le projet de loi vaudoise prévoit à ce sujet l'introduction d'une mesure moins rigoureuse qui n'en paraît pas moins susceptible de donner de bons résultats : **le registre des actes de défaut de biens** délivrés après saisie et après faillite. Ce registre contiendra l'indication de tous les actes de défaut de biens délivrés par l'office. Toute personne, sans avoir à justifier d'un intérêt particulier peut, moyennant paiement d'une finan-

ce, demander communication par écrit ou verbalement des renseignements contenus dans les inscriptions au sujet d'un débiteur spécialement et nomé-ment désigné.

Nouvelles des Caisses

SONVICO (Ct. Ticino.)

Il Ticino ha una sola Cassa Rurale Sistema Raiffeisen quella di Sonvico fondata dal Parroco D. G. Rovelli nel 1923. Questa unica pianticella del benefico ed ormai mondiale Raiffeisen cresce e si fortifica ogni anni di più anche nell'ambiente ticinese, nel quale sarebbe dunque non solo possibile, ma anche vantaggioso per il popolo diffondere e moltiplicare nei Comuni rurali l'istituzione delle Casse Raiffeisen.

L'Assemblea annuale 1940 della Cassa Rurale di Sonvico ebbe luogo il 25 Febbrajo u.s. e vi hanno partecipato 71 sopra 83 soci che vi fanno parte. Il Bilancio dell'anno 1939 chiude con un attivo di Frs. 473.183,95 contro un passivo di Frs. 473.183,95 compreso Riserva di Frs. 18.874,70.

Sulla Cassa Risparmio sono Frs. 347.775,85 in 206 Libretti Risp. In Conto Corrente sono Frs. 97.689,55 in 11 Libretti C. Cr. Sono collocati in mutui ipotecari e prestiti C. C. Frs. 465.046,95 in 86 titolari debitori.

L'Assemblea presieduta dal Sig. Malfatti Placido approvò la relazione del Consiglio Direttivo e del Consiglio di Sorveglianza ed il Conto Esercizio e Bilancio del 1939 e chiuse con entusiastico voto di fedele cooperazione per la conservazione ed il progresso del piccolo ma già valoroso istituto della Cassa Raiffeisen di Sonvico auspicando che in altri villaggi ticinesi si faccia ben presto sorgere una istituzione tanto utile per il popolo. R.

COLLOMBEY (Valais.)

Notre Caisse a tenu dimanche 17 mars sa trentième assemblée générale ordinaire.

A 14 h. M. Séverin Pistoletti qui en assume la présidence depuis 20 ans ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Le nombre est imposant : 87 sociétaires, doublés d'une belle cohorte d'amis. Cette participation peu ordinaire s'explique par le fait que le comité a fait appel pour la circonstance à un conférencier de valeur, par sa profession en contact quasi permanent avec les travailleurs de la terre : M. Jules Défayes, vétérinaire cantonal et président de la société cantonale d'agriculture.

Le président, dans un substantiel rapport, passe en revue les faits les plus importants de l'exercice écoulé et donne ensuite la parole au caissier pour le commentaire du bilan. Notre trésorier donne tous les détails de circonstance sur la base des comptes transcrits au tableau noir. Malgré les difficultés des temps la marche de l'institution est réjouissante et inspire confiance. Les débiteurs s'efforcent de s'acquitter avec régularité des engagements pris et les dépôts sont en augmentation.

Après couverture de tous les frais d'ad-

ministration, le bénéfice réalisé est de Fr. 574.45. Avec cet apport nouveau le fonds de réserve s'élève à Fr. 13600.—. La somme du bilan est de Fr. 158.000.—. L'effectif des membres augmente chaque année ce qui prouve que notre institution répond bien à un réel besoin. Les comptes sont approuvés sans discussion.

La partie administrative ainsi rapidement liquidée M. J. Défayes prend la parole pour sa conférence sur « Le crédit en général et le crédit agricole ». Pendant plus d'une heure il tiendra son auditoire sous le charme de sa parole prenante et persuasive.

Le conférencier expose tout d'abord le système de l'échange des produits agricoles entre producteurs pratiqué au moyen-âge, système du troc repris aujourd'hui par certaines puissances dont les réserves d'or ne sont pas suffisantes. Il montre ensuite les différentes sortes de crédit pratiqués par nos ancêtres, les prêts directs entre particuliers, mode de faire qui ne donna pas satisfaction et servit plutôt à diviser les classes sociales. De fil en aiguille le conférencier en vint à parler de la création des banques, de l'œuvre de Raiffeisen et de son disciple en Suisse, le curé Traber qui fonda il y a 40 ans la première Caisse à Bichelsee.

Le distingué conférencier montre ensuite les Caisses Raiffeisen en progression partout : 1 en 1900, 668 en 1940 dont 106 en Valais ! Il souligne tout particulièrement les principes chrétiens qui sont à la base du mouvement, Raiffeisen ayant créé ses institutions non seulement pour améliorer la situation économique de ses adhérents mais encore pour élever leur niveau moral et social. La confiance et l'entraide sont aujourd'hui plus nécessaires que jamais. Il faut remettre en valeur la personnalité, les initiatives individuelles. La dictature du fonctionnarisme doit faire place chez les dirigeants à la compréhension et au sens pratique des affaires. L'orateur met en garde les paysans contre les spéculations onéreuses, les achats de terrains à des prix disproportionnés au rendement normal. Dans une péroraison vibrante M. Défayes souligne que l'amélioration des conditions d'existence s'obtiendra surtout par le travail, la sobriété et l'économie. Lorsque ce but sera atteint, la paix sociale réapparaîtra et le respect de l'autorité retrouvera sa juste place. Pour réussir il faut attendre d'avantage de soi-même que de l'Etat dont les possibilités vont en diminuant toujours.

M. Défayes est vivement applaudi et MM. les révérends curés Follonier et Défago se font les interprètes de l'assemblée pour remercier le conférencier, ainsi que les dirigeants de la Caisse. Ils formulent tous deux des vœux pour la continuation d'un travail fécond et pour le maintien des principes chrétiens qui sont à la base de l'activité des Caisses Raiffeisen, garantie indispensable de leurs progrès moraux et matériels.

La répartition d'un écu à chaque sociétaire clôture la séance et nos mutualistes, après avoir échangé quelques propos et trinqué le verre de l'amitié, rentrent paisiblement dans leurs foyers en emportant le souvenir d'une instructive journée.

X. F.

CORSIER-CORSEAUX (Vaud),

Jeudi 14 mars, dans la grande salle de Corsier, a eu lieu l'assemblée générale annuelle de notre Caisse Raiffeisen. Cette importante association, qui fêtait l'an dernier son 25^{me} anniversaire, compte 187 membres des communes de Corsier, Corseaux et Jongny.

Du rapport du comité de direction, présenté par son président, M. F. Maillard, il résulte que, malgré les conditions météorologiques de l'an dernier néfastes à l'agriculture et à la viticulture, malgré la situation inquiétante pour notre pays depuis septembre dernier, l'exercice de 1939 est un des plus satisfaisants.

Le mouvement général atteint cette année la somme de Fr. 2.678.647,70 et le bilan se monte à Fr. 1.429.710,23, chiffre le plus élevé que la caisse ait enregistré depuis sa fondation. Le fonds de réserve ascende à Fr. 65.936,15.

La caisse de crédit de Corsier, répond dans une large mesure aux exigences de la récente loi fédérale sur les banques ; elle possède une très forte liquidité, ce qui lui permet de pourvoir avec aisance à tous les retraits éventuels que la situation financière pourrait occasionner.

La caisse d'épargne groupe 367 dépôts, et le montant des dépôts est à ce jour de Fr. 903.595,— ; le taux actuel est de 3 %.

Du rapport présidentiel, nous relevons encore que les deux comités ont pris part les 14 et 15 mai de l'an dernier au 36^{me} congrès raiffeiseniste suisse qui eut lieu à Zurich dans le cadre de l'Exposition nationale suisse, et qui fut une imposante manifestation des représentants de 667 caisses que compte actuellement l'Union suisse, avec ses soixante mille membres.

M. Jules Volet, président du conseil de surveillance, présente un excellent rapport sur l'activité de la caisse durant l'exercice écoulé, et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

M. Ed. Brunet, caissier actuel, est réélu par acclamation pour une nouvelle période de deux ans ; les félicitations et les remerciements dont il est l'objet sont certainement bien mérités.

GOUMOENS-LA-VILLE (Vaud)

Notre Caisse a tenu son assemblée générale le 6 mars à 20 heures. L'appel fait constater l'absence de 4 membres outre quelques malades et les mobilisés.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée présenté par le secrétaire M. Robert Mermoud, le président du Comité de direction M. J. Bolomey donne connaissance du rapport de ce comité et de l'activité de la Caisse pour l'année 1939 qui est le 21^{me} exercice. Malgré la mobilisation générale et le bouleversement de la vie économique du pays, nous sommes heureux de signaler que ces journées mémorables de fin août et septembre n'ont pas eu de fâcheuses répercussions sur notre Caisse. Le résultat de l'année 1939 peut être taxé de satisfaisant, puisque le montant des dépôts en caisse d'épargne arrive au chiffre de Fr. 940.000.— avec une augmentation pour l'année de plus de Fr. 80.000. De ce fait le bilan de notre

Les maisons campagnardes

*Humbles maisons aux toits vétustes,
Maisons de notre cher terroir,
Vous abritez des gens robustes,
Gens de chez nous, gens de devoir.*

*Le temps a mis sur vos fenêtres,
Vos toits, vos portes et vos murs,
La même patine qu'aux êtres
Dont les travaux sont longs et durs.*

*Votre aspect simple et plein de grâce,
Les fleurs de vos proches jardins
Ont plus grand air et plus de race
Que les buildings des citadins.*

*Qu'il fasse chaud, qu'il neige ou vente,
Pendant l'hiver, pendant l'été,
Vous me semblez d'une émouvante,
Paisible et durable beauté.*

*Et je comprends qu'on vous chérisse,
Maisons de notre cher terroir.
Et c'est juste que Dieu bénisse
Ceux dont vous êtes tout l'avoir...*

Pierre Verdon.



Surrhein (Grisons)

Village montagnard situé presque à l'extrémité de la vallée du Rhin, *Surrhein* compte 360 habitants qui s'adonnent principalement à l'élevage du bétail et à l'économie forestière. S'étant rendu compte de tous les avantages que procure une Caisse Raiffeisen et encouragé par l'exemple des Caisses prospères du voisinage, l'instituteur de l'endroit prend l'initiative de faire donner, le 17 mars, une conférence sur la question. Le 25 mars déjà intervient l'assemblée constitutive où 30 sociétaires donnent déjà leur adhésion. Après avoir reçu immédiatement du Bureau de l'Union toutes les instructions et le matériel nécessaire la Caisse peut déjà commencer à fonctionner le 5 avril.

La *Cassa d'imprest Surrein* est la 668^{me} et la benjamine actuelle des Caisses Raiffeisen suisses. C'est la 6^{me} de la Suisse romanche, la 14^{me} des Grisons.

Caisse dépasse le million pour la première fois (Fr. 1,001,546.). Beau résultat dans un rayon d'activité qui ne compte que quelque 600 habitants! Le roulement d'affaires a été de Fr. 850,000. La Caisse a bonifié 3 % aux déposants d'épargne et réclame 3 ¼ et 4 % seulement des débiteurs; malgré ces taux favorables et grâce à la modicité des frais généraux qui ne forment que 0,25 % à peine du bilan un bénéfice de Fr. 3263,75 a pu néanmoins être réalisé et les réserves atteignent Fr. 33.348.— à fin 1939. Il y a eu 4 nouveaux prêts hypothécaires pour un montant de 75 mille frs et 3 ouvertures de crédit pour 8 mille frs. Le rapporteur souligne les bons rapports existant entre la Caisse et les autorités communales et les diverses sociétés locales, et remercie vivement les déposants et les sociétaires pour l'intérêt et la confiance qu'ils témoignent à l'association.

Le rapport du Comité de surveillance présenté par *M. Narbel*, secrétaire, exprime au comité de direction et spécialement au caissier les sentiments de vive reconnaissance pour le travail accompli et propose à l'assemblée l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés et qui ont été reconnus justes et conformes aux pièces produites.

Le caissier *M. Aug. Bezençon* donne le détail du compte de profits et pertes puis l'assemblée adopte les comptes à l'unanimité.

Après la réélection du caissier pour une nouvelle période de deux ans eut lieu la répartition de l'intérêt des parts d'affaires qui clôture ordinairement l'assemblée générale.

J. B.

FOREL (LAVAUUX) (Vaud).

Les sociétaires de notre Caisse se sont réunis le 27 mars en assemblée générale

annuelle. Le service militaire empêcha une douzaine d'entre eux d'y participer.

M. Charles Ponnaz, président, présente le rapport du Comité de Direction sur l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 1939. Prenant, dit-il, la parole pour la 15^{me} fois, il félicite nombre de membres fondateurs de leur assiduité aux assemblées, qu'ils considèrent non comme une formalité, mais comme une heureuse occasion d'examiner en commun la marche de notre association, à la lueur des chiffres et rapports présentés.

Au point de vue agricole, l'année fut mauvaise: foin, céréales, pommes de terre, toutes les récoltes — bases de notre économie — pâtirent des mauvaises conditions atmosphériques. Les travaux d'automne s'effectuèrent avec peine. L'appel sous les drapeaux, auquel chacun répondit calmement et sans défaillance, provoqua force perturbations dans l'exploitation de nombreux trains de campagne: hommes et attelages manquants, bétail soigné trop rapidement, difficulté de se procurer de la main d'œuvre qualifiée.

Mille averses ont pu faire croire au retour du déluge... le tocsin a pu bouleverser le pays: ils n'ont heureusement pas ébranlé les assises solides de notre Caisse et ne laissent pas de traces dans les comptes!

Les circonstances ont toutefois obligé les Comités de reviser l'échelle des taux et de les adapter à la situation du marché de l'argent: 1940 verra une augmentation générale.

M. Ponnaz clôt son rapport, suivi avec beaucoup d'intérêt, en reconnaissant que chacun a mis de la bonne volonté dans l'accomplissement de ses devoirs envers la Caisse.

En l'absence du président mobilisé, *M.*

Henri Chevalley, vice-président du Conseil de Surveillance, relate en quelques mots le travail de cet organe de contrôle: il s'associe pleinement aux paroles qui viennent d'être dites, constate avec plaisir le bon résultat de l'exercice, le développement continu de la société, et remercie tous ceux — Comité de Direction, caissier et sociétaires — qui unirent leurs efforts pour en arriver là.

Le Conseil de Surveillance demande à l'assemblée générale d'admettre les comptes de 1939, en acceptant la proposition des Comités de payer un intérêt de fr. 3.— à chaque part sociale.

Chaque sociétaire ayant reçu un résumé des comptes, le caissier *M. A. Monnet* les commente brièvement: malgré la « malice des temps», le chiffre d'affaires a largement dépassé le demi-million; le bilan s'est élevé à fr. 313,847.— fr., en augmentation de fr. 17.700.— sur l'exercice précédent; il présente une base saine puisque le 40 % des passifs est constitué par des obligations à terme (pour fr. 115.100.—) et le 40 % des actifs par des prêts hypothécaires.

Le service des intérêts et amortissements a fonctionné normalement. La Caisse d'épargne, qui est parfois la plus affectée dans des périodes critiques, a vu au contraire un accroissement des dépôts (de fr. 22.600.—) et du nombre des carnets (de 194 à 215), l'effectif des sociétaires est en progrès (de 67 à 72). Le bénéfice net, après le paiement d'un intérêt de 3 % aux parts d'affaires, se monte à fr. 767,65.

Mis aux voix, les comptes de l'exercice 1939 (le 15^{me} depuis la fondation de la Caisse), les rapports et propositions des Comités sont admis à l'unanimité.

M. Ponnaz répond aux demandes de renseignements de quelques membres, relati-

ves à la liquidité ; il montre la nécessité de pouvoir en tout temps accorder des prêts contre garanties ou admettre des retraits de fonds.

Après la répartition du dividende, M. le Président lève la séance en émettant le vœux que 1940 calme nos alarmes, éclaire l'horizon, épargne à notre pays invasion, guerre et déportations, et voir notre Caisse étendre encore son activité, pour le plus grand bien des sociétaires et de toute la contrée !
A. M.

COFFRANE (Neuchâtel).

L'activité de notre Caisse pendant l'année troublée 1939 a été des plus réjouissantes. Voici quelques chiffres qui en donneront une idée. Les dépôts d'épargne se sont montés à Fr. 190.258 les retraits à Fr. 63.354. Notre somme de bilan est supérieure d'environ Fr. 100.000 à celle de l'an passé et atteint Fr. 445.668. Le nombre des inscriptions est de 1050. Le bénéfice net se monte cette année à Fr. 114,15 somme qui a été versée aux réserves, 3 nouveaux membres ont été admis dans la société.

Malgré les difficultés de l'heure le paie-

ment des intérêts s'est effectué normalement, ce qui prouve que nos sociétaires mettent un point d'honneur à répondre scrupuleusement à leurs engagements. Nous les en remercions. Les déposants, de leur côté, ont fait preuve d'une confiance et d'une discipline parfaites. C'est ainsi que durant les mois d'août et septembre le montant des dépôts fut le double de celui des retraits.

En résumé notre Caisse au seuil de sa 5ème année d'existence continue sa marche progressive. Nous pouvons tous nous en réjouir.

Emprunts remboursables

Nous donnons ci-après la liste de quelques emprunts échus ou appelés au remboursement anticipé durant les mois de mars-juin 1940. L'intérêt cesse de courir dès l'échéance indiquée.

Dès le 1er mars 1940 :

Forces motrices bernoises, 5 % de 1928.

Dès le 15 mars 1940 :

Canton de Soleure, 4 3/4 % de 1929.

Dès le 31 mars 1940 :

Canton de Thurgovie, 4 3/4 % de 1930.

Commune d'Arosa, 5 % de 1930.

Dès le 30 juin 1940 :

Ville de St-Gall, 4 3/4 % de 1930.

Commune d'Yverdon, 4 3/4 % de 1930.

Ville de Zurich, 4 3/4 % du 6 juin 1928.

Crédit Foncier Neuchâtelois, 5 % de 1930.

Usines métallurgiques de Vallorbe, 5 % de 1924.

Usines de l'Orbe, 5 % de 1930.

La Caisse centrale se charge de l'encaissement des titres échus.

PENSEE

Le but de la coopération est de faire des hommes, des hommes responsables et solidaires, pour que chacun d'eux s'élève à une pleine vie personnelle et, tous ensemble, à une pleine vie sociale.

Dr. Fauquet.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel.

Situation des Caisses Raiffeisen suisses au 31 décembre 1939 (Classement par cantons)

Cantons	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Somme du bilan Fr.	Réserves Fr.	Accroissement du bilan Fr.
Appenzell Rh. E.	2	189	732,648.—	22,097.79	55,086.08
Appenzell Rh. I.	2	120	690,475.10	11,469.29	34,065.06
Argovie	74	7797	56,654,748.47	1,877,710.15	2,337,083.54
Bâle-Campagne	12	1924	9,710,761.30	542,636.20	151,033.64
Berne	75	5284	19,385,429.09	340,878.—	1,360,893.36
Fribourg	61	4885	28,792,413.73	1,436,397.55	730,505.51
Genève	20	754	3,675,213.72	74,851.67	190,360.60
Glaris	1	59	393,210.65	8,094.20	2,683.05
Grisons	13	1016	6,221,667.65	178,006.81	505,558.65
Lucerne	26	2535	15,238,661.63	647,642.18	383,119.54
Neuchâtel	15	524	1,416,377.79	5,797.77	410,298.72
Nidwald	4	305	2,424,067.94	73,058.50	123,820.07
Obwald	2	130	544,793.04	9,120.28	76,890.81
St-Gall	70	10516	115,778,990.85	4,635,942.75	2,991,654.71
Schaffhouse	3	240	1,799,975.17	56,108.85	61,306.20
Schwytz	11	1667	9,043,448.09	338,231.97	94,496.75
Soleure	64	6182	49,397,839.77	1,985,142.26	1,889,753.09
Tessin	1	83	473,183.95	18,874.70	27,986.80
Thurgovie	35	4070	52,946,712.71	1,800,919.49	1,360,630.84
Uri	9	589	2,169,393.08	62,742.21	143,601.89
Valais	108	9241	28,326,445.04	994,285.02	695,324.30
Vaud	50	3955	24,760,078.02	1,075,294.81	512,881.70
Zoug	3	187	1,102,960.02	6,785.63	282,047.27
Zurich	6	387	3,230,300.88	83,422.04	202,185.35
1939	667	62639	434,918,795.69	16,285,510.12	14,626,267.53
1938	658	61290	420,292,528.16	15,175,415.78	30,314,574.76

Roulement 1939 = Fr. 731,390,023.46

1938 = Fr. 758,481,940.26

Dépôts d'épargne 1939 = Fr. 234,558,174.61

1938 = Fr. 219,180,349.14

Nombre de déposants 1939 = 217,354

1938 = 208,322

Moyenne par déposant 1939 = Fr. 1,079.15

1938 = Fr. 1,052.35